

**République du Sénégal**  
*Un Peuple – Un But – Une Foi*



**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

-----★★★-----  
**DELEGATION GENERALE A LA PROTECTION SOCIALE  
 ET A LA SOLIDARITE NATIONALE**

-----★★★-----  
**COMPTE RENDU DE LA 2<sup>ème</sup> REUNION DU COMITE TECHNIQUE D'APPUI A LA  
 MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME NATIONAL DE BOURSE DE SECURITE  
 FAMILIALE (PNBSF)**

-----  
**Début 10h15-Fin 12h10**

Le Lundi 08 Juillet 2013, s'est tenue, sous la présidence de Monsieur Mansour Faye, Délégué Général à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale, la réunion du Comité Technique d'Appui à la mise en œuvre du PNBSF (CAT), à l'effet d'examiner l'agenda ci-dessous :

- 1) Echange sur les CRD tenus dans les 13 régions administratives du Sénégal ;
- 2) Validation des outils ;
- 3) Le processus de ciblage;
- 4) Questions diverses.

(La liste des participants est jointe en annexe)

Echange sur les CRD tenus dans les 13 régions administratives du Sénégal

Les CRD ont été des moments très importants de partage entre la Délégation Générale, les acteurs de l'administration déconcentrée, les élus et les organisations de la société civile, selon Monsieur le Délégué Général. Ce fut aussi une opportunité pour la Délégation pour se bonifier et recueillir l'engagement de l'administration territoriale.

Monsieur le Délégué Général a demandé au Directeur des Stratégies de Protection Sociales Pape Malick Gningue de faire un résumé de sa présentation lors des CRD, relative au contexte, justification et éléments de mise en œuvre du PNBSF.

**❖ Résumé de la présentation de Monsieur Pape Malick Guingue**

Rappel des critères d'éligibilités :

- Etre dans une situation d'extrême pauvreté ;
- Avoir des enfants dont l'âge est compris entre 6 et 12 ans

Et des conditionnalités :

- L'inscription et le maintien des enfants à l'école ;
- Le suivi des carnets de vaccination des enfants âgés de 0 à 5 ans
- L'inscription des enfants à l'état civil.

Des membres du CTA ont échangé sur un certain nombre de questions posées pendant les CRD. Il s'est agi de savoir :

- 1) Combien de bourses faut-il donner s'il ya plusieurs enfants âgés de 6 à 12 ans ? s'il y a trois enfants ou six peut-on les scolariser avec 25 000 frs ? Le montant semble faible !
- 2) En cas de ménage polygame à qui donné la bourse ?
- 3) Quel impact sur les conditionnalités ? qu'est-ce qu'on veut mesurer ?
- 4) Quel intérêt de tenir compte e la vaccination comme conditionnalité ?
- 5) A l'évaluation qu'est-ce qu'on a voudra mesurer ?
- 6) Il n'y aura pas un problème entre l'offre et la demande d'éducation? des ménages dans une extrême pauvreté et qui n'ont pas d'école où inscrire leurs enfants
- 7) Pour les ménages polygames, faut-il décider à qui on doit confier la bourse, s'il ya plusieurs femmes dans le ménage?
- 8) Comment administrer la fiche unifiée : le bénéficiaire potentiel se déplace vers le Comité local ou c'est l'enquêteur qui ira vers les ménages ?
- 9) Combien de comité de pilotage existe-il dans le cadre du programme ?
- 10) Etc.

Certains arguments ont été avancés :

- L'inscription à l'état civil permet de vérifier que l'enfant est de la famille et de croiser les données avec le carnet de vaccination et l'inscription à l'école (Monsieur Soumaré du MEN);
- par rapport aux conditionnalités, pour qu'elles soient opposables au ménage il faut que la responsabilité lui incombe.
- Il faut considérer que les filets sociaux ont souvent plusieurs impacts mais ici ces éléments sont les plus importants
- Toutes les informations livrées lors des CRD sont à respecter durant l'exécution du programme ;
- Comprendre par ménage le « ndieul » (en wolof). Donc, la réponse c'est que le comité local en relation avec le ménage bénéficiaire décide de qui va gérer la bourse (DG).

En tout état de cause, on n'a pas de réponse sur certaines questions car des choix ont été faits et lors des CRD, il ya des questions posées au niveau du CTA qui ne sont pas apparues. Mais au fur et à mesure les informations seront plus précises.

Egalement, il est confirmé que seule la bourse ne suffit pas, qu'il faut des mesures d'accompagnement avec les autres secteurs pour une bonne réussite du programme et l'atteinte de l'autonomisation des ménages.

#### ❖ **Résumé de la présentation de Monsieur Mababou Kébé et discussion sur les outils**

La présentation de Mr Kébé a rappelé la base de répartition des 50 000 bourses pour chaque région (définition des quotas à chaque région).

Pour faire la répartition au niveau des collectivités, il faut les données du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales. La méthodologie de ciblage géographique : elle consiste à identifier les localités et à procéder à la répartition des bourses par rapport au nombre de ménages ;

- Trois notions importantes : la population cible, les critères d'éligibilité et les conditionnalités.

Les membres du CTA sont invités dans l'après-midi en visioconférence avec la Banque Mondiale pour finaliser avec Philippes Leite la fiche unifiée en prenant la préoccupation de chacun.

Rappel des outputs de l'ANSD :

- Répartition géographique au niveau collectivité locale
- Fiche unifiée
- Manuel de l'enquêteur (en cours d'élaboration)
- Fiche de pondération

Monsieur Kébé a promis de les finaliser pour les mettre à la disposition du CTA.

Il est très important de préciser aux membres du Comité : il n'existe qu'un comité pour le PNBSF c'est le Comité Technique d'Appui à la mise en oeuvre du PBSF ou CTA créé par arrêté primatoriel. Il est différent du Comité de pilotage interministériel pour la mise en oeuvre de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale (SNDES).

Madame Linda English a rappelé ses préoccupations : le Gouvernement a sollicité la Banque pour un appui au programme. Donc elle a besoin des noms des personnes impliquées dans le processus pour pouvoir discuter des

compétences techniques nécessaires. Un groupe de travail sera mis en place. Il faudra aussi définir le processus d'exécution (planning) ainsi que les outils de travail validés du programme dans sa globalité.

Certains ont trouvé que l'outil sur lequel l'ANSD a travaillé est un questionnaire ménage simple où on trouve les caractéristiques des ménages. Donc il faut avoir un questionnaire classique et puis finaliser le formulaire.

Selon Mababou, Il ya un seul outil qu'il faut stabiliser pour avoir un registre unifié. Cette fiche est élaborée à partir des dix huit critères définis durant l'atelier de planification stratégique et c'est la mouture qui prend en compte les commentaires de la Banque Mondiale.

Madame Fall Aïssata (UNICEF) est revenue sur ses préoccupations : il faut connaître les modes de mesures, derrière la question qu'est-ce qu'on a voulu mesurer ? La réponse est qu'il ne faut pas revenir sur les critères qui sont stabilisés pour le programme. A présent Il faut juste voir les questions sur la fiche et les étapes suivantes à finaliser

#### ❖ **Résumé du schéma de processus de ciblage par Madame Diop Safiétou Ba et discussion**

Il ya eu quelques échanges sur la formule de ciblage communautaire à adopter, à savoir : est-ce que les populations viennent se faire enregistrer au niveau du Comité local ou des enquêteurs seront sur le terrain pour leur administrer les questionnaires ?

Il a été proposé :

- au moment de la constitution des listes au village ou quartier, le comité local peut envoyer des enquêteurs dans les villages ou quartiers selon un planning déterminé pour que le questionnaire soit administré séance tenante dès la production de la liste des bénéficiaires
- ou bien : le comité de quartier ou comité villageois fait une liste sur la base des ménages qu'il qualifie d'extrêmement pauvre. Cette liste est transmise au Comité Local où la fiche unifiée est administrée à ceux figurant sur la liste pour déterminer ceux qui sont potentiellement bénéficiaires de a bourse.

C'est cette deuxième formule qui est choisie. Il faut aussi clarifier : quels seront les rôles et responsabilités des comités villageois/quartier, des comités locaux, des Services techniques ? Faut-il les outiller ? Comment ?

Le Comité a procédé à une revue générale du processus de ciblage intégrant principalement la création des différents comités chargés de l'identification, de la sélection et du suivi des ménages bénéficiaires.

- Sous comités de village ou quartier
- Comité local
- Comité départemental
- Comité Régional.

Concernant la gestion des réclamations (plaintes), l'arbitrage se fera au niveau des services déconcentrés. Le Comité local et ces mêmes services seront associés au suivi du programme.

Veiller à intégrer un système de vérification (enquête sur le niveau de fiabilité des données collectées) permettant de déceler les cas de fraude qui peuvent être minimisés si la collecte est effectuée à la source (en allant à la rencontre des ménages). Approche impossible, selon la délégation, compte tenu des délais trop courts.

Le processus tel qu'articulé permet au comité local de s'appuyer sur l'ensemble des structures de l'Etat pour identifier et sélectionner sur la base du formulaire. Reste à définir le profil des enquêteurs/vérificateurs.

Le processus étant enclenché, reste à élaborer un cadre permettant de contenir les éventuels dysfonctionnements en vue d'une meilleure prise en charge : stabiliser les acquis et s'appesantir sur les comités existants pour aller plus vite.

L'identification et le traitement seront gérés par l'administration territoriale sur la base des échantillons.

La confidentialité dans le traitement de l'information est ainsi requise. IL y a aussi une impérieuse nécessité de s'accorder sur les modalités de mise en œuvre du programme pour éviter les tâtonnements. Le traitement à la base (ciblage communautaire) semble incontournable.

L'élaboration du manuel de procédures opérationnelles permettra de consolider tout ce qui a été dit sur les modalités de mise en œuvre du programme.

En ce qui concerne le transfert, l'agent comptable de la délégation suit le processus avec son équipe pour le protocole d'accord, l'envoi et les modalités de paiement.

Afin de répondre à les interrogations et être efficace, il a été convenu de former des groupes de travail.

<b>Groupe de travail sur les outils de collecte</b>	<b>Groupe de travail sur le manuel de procédure et le plan d'exécution</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mababou KEBE</li> <li>- Kokou AMOUZOU</li> <li>- Aïssata FALL</li> <li>- Pape Malick GNINGUE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intendnat-coolonel Issa SEYE</li> <li>- Atou FAYE</li> <li>- Safiétou Ba DIOP</li> <li>- Malick FAYE</li> <li>- Joseph SADIO</li> <li>- Pape Ibrahima FAYE</li> </ul>

Ces groupes de travail présenteront des draft pour le plan d'exécution et le manuel de procédures au CTA à la réunion du lundi 15 Juillet à 13h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 12h10.

Fait à Dakar le 13 Juillet 2013

**Madame Safiétou Ba Diop**  
**Conseillère Technique**

### LISTE DE PRESENCE COMITE TECHNIQUE D'APPUI

N°	Prénoms et Nom	Téléphone	Email	Structure
1	Cheikh Issa SALL		cissall@hotmail.com	SG/DGPSN
2	D <sup>r</sup> DIOP Ousseynou		ousseydiop@hotmail.com	DGPSN
3	Mme Niang Hawa		molel@gmail.com	DGPSN
4	Bara Ndiaye		Barajunior4@yahoo.fr	DGPSN
5	Kokou AMOU		Kokou.amouzou@	Food sec Analyst/PAM
6	Ibrahima KANE		Iboukane5@yahoo.fr	RAF /CONGAD
7	Linda English		lenglish@wordbank.org	Banque mondiale
8	Amadou DIOP		kewuyaba@hotmail.fr	DGAT/MINT
9	Intendant-colonel Issa SEYE		issaseye@yahoo.fr dircsa@csa.sn	Directeur CSA DGPSN
10	Mamadou Sow	77 567 73 08/ 33 829 62 03	vencer54@yahoo.fr	SG/MFPTRI
11	Aliou SANE	77 576 69 24	Aliousane76@gmail.com	CNEC/MATCL
12	Mamadou Moustapha SOUMARE	77 597 98 44	Soumare66@gmail.com	CT/MEN
13	Robert DEKKER	77 332 33 80	robert.dekker@wfp.org	PAM chef programme
14	Mamadou Lamine Faty	77 558 02 75	Mltaty70@yahoo.fr	MSAS/DPPPH
15	Coumba WADE	77 646 75 61	coumbismcm@yahoo.fr	MSAS/DPPPH
16	Pape Malick GNINGUE	77 304 47 63	Papmalick2011@yahoo.fr	DGPSN
17	Mababou KEBE	77 367 22 50	Mababou.kebe@ansd.sn	ANSD/MEF
18	Aissata Fall	77 569 11 57	afall@unicef.org	Consultante PS/UNICEF
19	Joseph SADIO	77 650 33 01	Joseph.sadio@wfp.org	PAM/ CPC&V
		77 569 53	mfaye@clm.sn	CLM/ Responsable

20	Malick FAYE	00		Financier
21	Safietou Ba Diop	77 555 01 93	<a href="mailto:basadietou@yahoo.fr">basadietou@yahoo.fr</a>	DGPSN/CT
22	Safietou Dasyilva		Sylvie da <a href="mailto:sylva@yahoo.fr">sylva@yahoo.fr</a>	DAPSA/MAER
23	M. Atou FAYE		<a href="mailto:Urbasta2005@yahoo.fr">Urbasta2005@yahoo.fr</a> <a href="mailto:dapsmendy@yahoo.fr">dapsmendy@yahoo.fr</a>	
24	Sada Ly Cisse	77 634 82 04	<a href="mailto:slcisse@gmail.com">slcisse@gmail.com</a>	PNUD/UPAS